



# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 03 juin 2024 à 19 heures 30 minutes  
Mairie - Salle du Conseil

Quorum : 7

**Présents :**

Mme ADAMO Alix, M. BENOIT Pascal, M. CEVRERO Eric, M. CHASSET Henri, Mme DE OLIVEIRA Tania, M. DUMONTET Jean-Marc, M. MARGAND Daniel, M. VUILLERMOZ Boris

**Procuration(s) :**

Mme HIMBERT-VENIN Chantal donne pouvoir à M. BENOIT Pascal, M. JULLIARD Dimitri donne pouvoir à M. DUMONTET Jean-Marc

**Absent(s) :**

M. GOYARD Didier, M. LAGGIA Cédric, Mme LARDANCHET Martine

**Excusé(s) :**

Mme HIMBERT-VENIN Chantal, M. JULLIARD Dimitri

**Secrétaire de séance :** M. BENOIT Pascal

**Président de séance :** Mme ADAMO Alix

**1 - ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**

Élection d'un secrétaire de séance : Monsieur Pascal BENOIT, est désigné secrétaire de séance.

**2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024.**

Les membres du Conseil Municipal ayant pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2024, sont invités à faire part de leurs remarques éventuelles.

Aucun conseiller n'ayant de modification à apporter au procès-verbal, celui-ci est soumis au vote par Madame le Maire et **adopté à l'unanimité.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**3 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE.**

Objet de la commande	Fournisseur	Montant (TTC)
Relevé topographique parking Rue de la poste	POLARIS GÉOMÈTRE	2 520.00 €

Plan AVP parking rue de la poste	POLARIS GÉOMÈTRE	1 200.00 €
Transport classe cirque	MAISONNEUVE	1 200.00 €
Brosse hydraulique de désherbage	MAYOUD SA	12 882.00 €
11 Tables "mange debout"	GIFI	605.00 €

Madame le Maire informe ensuite le Conseil Municipal des décisions prises en matière de droit de préemption urbain et en matière d'autorisation d'urbanisme.

#### **4 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Madame le Maire explique que différentes associations et organismes d'intérêt collectif, ont fait parvenir des demandes de subventions. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions en fonction des demandes reçues en mairie, pour l'année 2024.

Elle rappelle que certaines associations de la commune bénéficient également, à l'année, de subventions en nature par la mise à disposition de locaux, ainsi que la prise en charge par la commune du nettoyage, de l'électricité et du chauffage.

Elle demande aux conseillers « intéressés » ou membres de conseil(s) d'administration(s) ou ayant un pouvoir décisionnel quelconque dans une association, de ne pas prendre part au vote de la ou des subventions pour laquelle ou pour lesquelles ils sont intéressés.

Pour rappel les subventions attribuées en 2023 étaient les suivantes :

<b>Associations communales</b>	<b>Montant BP 2023</b>
Association des Anciens combattants ADR – CATM Section Les Chères - Chasselay	250
Association Théoma seconde vie	500
<b>Associations partenaires</b>	<b>Montant BP 2023</b>
ADMR Quincieux – Les Chères	6506
Prévention routière	200
SPA (pour rappel convention 2022-2023 délibération 2021-41 du 7 décembre 2021)	1230
<b>Etablissements scolaires et autres</b>	<b>Montant BP 2023</b>
Chambre de métiers et de l'Artisanat	125
MFR Anneyron	125
MFR Montluel	125
MFR Balan	125
MFR Villié-Morgon	125
<b>Associations caritatives et autres</b>	<b>Montant BP 2023</b>
Docteur clown	250
AGIVR – Beaujolais Val de Saône Handicap	250
Union Départementale et Métropolitaine des sapeurs-pompiers	250
Secours populaire de Villefranche-sur-Saône	250
Restaurants du Cœur	250
AFM Téléthon	250
<b>TOTAL alloué</b>	<b>10 811 €</b>

Madame le Maire propose une répartition des subventions 2024 aux associations de la façon suivante :

<b>Associations communales</b>	<b>Subvention 2024</b>
Association des Anciens combattants ADR – CATM Section Les Chères - Chasselay	250
Association inter classes chéroises	500
Association Théoma seconde vie	500
La classe en 5 chéroise	400
<b>Associations partenaires</b>	
ADMR Quincieux – Les Chères	6 270
Ain Domicile Services	0
Prévention routière	200
SPA (pour rappel convention 2024-2025)	1 226,40
<b>Etablissements scolaires et autres</b>	
Chambre de métiers et de l'Artisanat	125
MFR Anse	125
Lycée des Monts du Lyonnais	125
<b>Associations caritatives et autres</b>	
Docteur clown	250
AGIVR – Beaujolais Val de Saône Handicap	250
Les restaurants du cœur	250
Association française des sclérosés en plaques	0
Union Départementale et Métropolitaine des sapeurs-pompiers	250
Secours populaire de Villefranche-sur-Saône	250
AFM Téléthon	250
<b>TOTAL alloué</b>	<b>11 221, 40 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés,

#### **DÉCIDE**

- **D'ATTRIBUER** les subventions pour l'année 2024 aux associations comme indiqué au tableau ci-dessus.
- **DE PRÉCISER** que les crédits sont prévus au budget 2024, article 6574.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : Mme ADAMO Alix, M. BENOIT Pascal, M. CEVRERO Eric, M. CHASSET Henri, Mme DE OLIVEIRA Tania, M. DUMONTET Jean-Marc, M. MARGAND Daniel, Mme HIMBERT-VENIN Chantal (représentée par M. BENOIT Pascal), M. JULLIARD Dimitri (représenté par M. DUMONTET Jean-Marc)

Contre :

Abstention :

N'a pas pris part au vote : M. VUILLERMOZ Boris

#### **5 - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.**

Madame le Maire explique qu'un déficit de fonctionnement de l'exercice N-2 a été reporté par erreur sur le budget 2024 : article 002 "déficit de fonctionnement reporté" : 5 102 €

Il est donc nécessaire de supprimer ces crédits et de les affecter à une autre ligne de dépense de fonctionnement.

Madame le Maire propose d'affecter ces crédits sur la ligne "entretien et réparation de réseaux" article 6152.

Le conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette modification budgétaire, résumée dans le tableau ci-dessous :

#### **FUNCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
002 (002) : Déficit de fonctionnement reporté	-5 102,00		
61523 (011) : Réseaux	5 102,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

#### **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** la décision modificative budgétaire du budget annexe assainissement, telle que décrite dans le tableau ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **6 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CHEMIN DE LA CROIX MARVAL.**

Madame le Maire expose au conseil qu'il y a un projet d'aménagement de voirie Chemin de la Croix Marval. A cet effet, la Commune doit acquérir 615 m<sup>2</sup> de terrain, à détacher de la parcelle cadastrée section B n° 1561. Ce terrain permettra la réalisation d'une voie modes doux afin de sécuriser le cheminement des piétons et vélos sur le secteur.

Après échanges avec les propriétaires, l'acquisition des 615 m<sup>2</sup> se ferait à 3 € le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 1 845,00 €, outre frais de géomètre et frais d'acte à la charge de la commune.

Le conseil,

**Vu** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

**Vu** l'inscription au budget : opération 136 "acquisition foncière" du montant nécessaire à l'acquisition

**Considérant** que le seuil fixant l'obligation de consultation du service des domaines, 180 000 €, n'est pas atteint.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix de 1 845 € outre les frais de géomètre et d'acte notarié.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **7 - MISE A LA LOCATION DE TABLES DE TYPE "MANGE DEBOUT".**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que la Commune a acheté 11 tables de type "mange debout", pour un montant total de 605 €.

Étant précisé qu'une table est attribuée à la bibliothèque, les 10 autres serviront prioritairement aux manifestations organisées par la municipalité et aux associations chéroises.

Lorsque ces tables ne seront pas utilisées pour ce type d'évènements, Madame le Maire suggère de les proposer à la location pour les particuliers, de la même façon que la Commune propose déjà des tables, bancs et barnums.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

### **DÉCIDE**

- **DE PROPOSER** à la location les tables de type "mange debout".
- **DE FIXER** le prix de la location à 5 € pour le Week end.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **8 - PRESTATION DE SERVICE : ÉTUDE DIAGNOSTIQUE ET SCHÉMA DIRECTEUR DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DES EAUX PLUVIALES - CHOIX DU PRESTATAIRE.**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une procédure de consultation a été réalisée afin de sélectionner un prestataire de service pour l'étude diagnostique et l'élaboration du schéma directeur pour les ouvrages d'assainissement collectif et des eaux pluviales de la Commune.

Cette consultation en procédure adaptée ouverte a fait l'objet d'une publication le 19 janvier 2024 sur le site de dématérialisation des marchés publics : e-marché public, avec une parution au BOAMP et dans la rubrique d'annonces légales du Progrès le 23 janvier 2024.

Trois offres ont été reçues suite à cet appel à concurrence, les offres sont les suivantes :

- Société Réalités environnement : 65 700, 50 € HT
- Société Génieau : 66 022,50 € HT
- SETEC Hydratec : 92 864,60 € HT

Le rapport d'analyse des offres a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec la convocation.

L'analyse globale des offres s'est déroulé comme suit :

### **1..1 DEMANDES DE PRECISIONS**

Suite à l'analyse des offres, des demandes de précisions ont été faites aux trois candidats par courriels (voir en annexe 2). Les trois candidats ont répondu avant la date butoir fixée (23 février 2024 à 17h00) et les réponses fournies ont été prises en compte dans l'analyse suivante.

### **1..2 ANALYSE DES OFFRES**

#### **Critère Prix**

Après les modifications apportées par les candidats, la notation du critère prix est donc la suivante :

BUREAU D'ÉTUDE	Montant (€ HT)	Note sur 20	Note prix pondéré 40%
RÉALITÉ ENVIRONNEMENT	65 700, 50 €	20.00	8.00
GENIEAU	66 022.50 €	19.90	7.86
SETEC HYDRATEC	92 864,60 €	14.15	5.66

### Critère Valeur technique

Les offres des trois candidats ont été analysées sur le plan technique et conduisent aux notations suivantes (détail de l'analyse fourni en annexe 1).

BUREAU D'ÉTUDE	Sous-critère 1 Moyens humains & matériels	Sous-critère 2 Organisation & méthode	Sous-critère 3 Enjeux & spécificité	Note sur 20	Note pondérée
RÉALITÉ ENVIRONNEMENT	6.0	8.0	4.5	18.50	11.10
GÉNIEAU	3.0	4.5	6.0	13.50	8.10
SETEC HYDRATEC	6.0	8.0	6.0	20.00	12.00

### Synthèse

L'analyse globale des offres conduit à la notation suivante :

Candidat	Prix des prestations (HT)	Valeur technique Pondérée 60 % (/20)	Prix sur 20 Pondéré 40%	Note globale Sur 20	Classement
RÉALITÉS ENVIRONNEMENT	65 700. 50 €	11.10	8.00	19.10	1
GÉNIEAU	66 022.50 €	8.10	7.96	16.06	3
SETEC HYDRATEC	92 864.60 €	12.00	5.66	17.66	2

### 1.3 CONCLUSION

Au vu de l'analyse précédente, il est proposé de retenir l'offre du candidat REALITES ENVIRONNEMENT pour un montant de 65 700,50 €. HT, soit 78 840,60 €. TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité,

### DÉCIDE

- DE DÉSIGNER le prestataire retenu pour la prestation de service d'étude diagnostique et élaboration du schéma directeur d'assainissement.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat de prestation de service avec le prestataire retenu ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

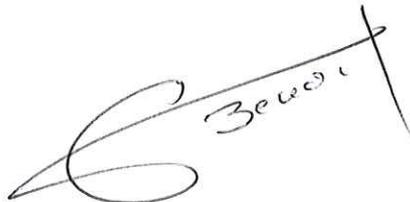
VOTE : Adoptée à l'unanimité

**9 - QUESTIONS DIVERSES :**

- Information relative à la visite de l'école par le délégué départemental de l'éducation nationale.
- Présentation d'un comparatif de prestataires pour la location d'une borne interactive pour l'affichage légal.
- Le service de la bibliothèque municipale souhaite faire réaliser un nouveau logo et une nouvelle charte graphique, plusieurs devis seront demandés.

La séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,  
Pascal BENOIT



Fait à LES CHÈRES  
Le Maire,  
Alix ADAMO

